

PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU CONSEIL MUNICIPAL DE TERRAUBE
Du Mercredi 03 avril 2024

Le Conseil Municipal, légalement convoqué le 25 mars 2024, conformément aux articles L.2121-10 et 14 du Code Général des Collectivités Territoriales, s'est réuni en séance ordinaire publique à la Mairie le mercredi trois avril deux mil vingt-quatre, sous la présidence de Monsieur Pierre LAFFARGUE, Maire.

PRÉSENTS : Pierre LAFFARGUE, Roseline VINCENT, Sylvain DUSSEAU, Patrick CHARRON, Thomas MAGRI, Michel L'HER, Marie-Pierre SOUILLARD, Marie-Christine DOAT, Jennifer SUNÉ, Christian METAIS, Stéphanie DESCLAUX.

EXCUSÉES :

Formant la majorité des membres en exercice,

Le Maire ayant ouvert la séance à 20h05 ; il a été procédé en conformité avec l'article L.2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, à l'élection d'un Secrétaire pris au sein du Conseil Municipal.

Monsieur Christian METAIS a été désigné pour remplir cette fonction.

Monsieur le Maire soumet au vote le procès-verbal de la séance du 28 février 2024 qui est adopté à l'unanimité des membres présents (11 pour, 0 contre, 0 abstention).

Question n°1 :

Approbation du compte de gestion 2023

Le Maire présente le compte de gestion pour l'exercice 2023 dressé par la trésorerie à la clôture de l'exercice, et constate que le compte de gestion correspond exactement au compte administratif. Délibération pour approbation du compte de gestion : 11 pour, 0 contre, 0 abstention

Question n°2 :

Vote du compte administratif 2023

Présentation du compte administratif 2023 et explication des divers écarts :

Investissement :

Dépenses : 428 077.67€

Recettes : 494 420.08€

Fonctionnement :

Dépenses : 464 268.59€

Recettes : 763 611.79€

Résultat de clôture de l'exercice :

Investissement : 66 342.41€

Fonctionnement : 299 343.20€

Résultat global : 365 685.61€

M. le maire sort de la salle pour que le conseil procède au vote du compte administratif.

Délibération pour approbation du compte administratif 2023 : 10 pour, 0 contre, 0 abstention

Le maire revient à la séance après le vote.

Question n°3 :

Vote affectation des résultats

L'Assemblée Délibérante, après avoir examiné et approuvé le compte administratif de l'exercice 2023 ; statue sur l'affectation du résultat de fonctionnement de l'exercice et décide l'inscription des résultats d'excédents des comptes d'investissement et de fonctionnement de 2023 dans le budget 2024.

Délibération pour affectation des résultats : 11 pour, 0 contre, 0 abstention

Question n°4 :

Vote de l'attribution des subventions 2023

Le Maire rappelle au Conseil que l'attribution d'une subvention est facultative, précaire, conditionnelle et sous condition d'un intérêt communal, l'association doit en faire la demande écrite, accompagnée du bilan financier et des comptes de l'association.

Il demande également au conseil de valider les montants des participation allouées au CCAS de Terraube et au Syndicat scolaire Terraube Pauilhac

- Participation 2024 au CCAS, le montant est conditionné par le nombre d'habitants soit 4 147€
- Participation 2024 au SIIS TERRAUBE PAUILHAC : 45 000€

Subventions aux associations 2024, à peu près les mêmes montants que l'année précédente sont proposés :

- Amis de l'orgue : 200€
- Amis de Terraube : 1500 €
- Arts et Antiquités Lomagne : 1500 €
- Association des parents d'élèves : 600 €
- Club 3° Age Gym : 800 €
- FNACA Lectoure : 50 €
- Le Souvenir Français : 50 €
- Les Nuits Musicales en Armagnac : 1000 €
- St Hubert Chasse Terraube : 400 €
- TerrOpera : 600 €
- UST Chevaux : 1500€,

Délibération pour attribution des subventions 2024 : 11 pour, 0 contre, 0 abstention

Question n°5 :

Vote des taux d'imposition de la fiscalité locale

Monsieur le Maire rappelle que les taux de fiscalité locale peuvent être révisés tous les ans par les collectivités locales.

Il propose de conserver les taux de 2023 pour les taxes sur le foncier.

Délibération pour que le taux d'imposition de fiscalité locale soit conservé au taux de 2022 : 11 pour, 0 contre, 0 abstention

Question n°6 :

Vote du budget primitif 2024

Monsieur le Maire présente à l'assemblée le budget primitif 2024 de la commune qui fait ressortir :

Fonctionnement : le Budget Primitif 2024 s'équilibre en dépenses et recettes à 238 184.35€.

Investissement : Le Budget Primitif 2023 s'équilibre en dépenses et en recettes à 700 497.50€.

Délibération sur le budget primitif 2023 : 11 pour, 0 contre, 0 abstention

La séance est clôturée à 22h00